



## Conseil municipal CM4-2020

Mercredi 15 juillet 2020 – 20 heures

- Salle Foyer -

---

### Ordre du jour :

- 1) Travaux d'aménagement du centre bourg : attribution des marchés
- 2) Urbanisme :
  - Vente propriétés communales,
  - Vente maison Coat,
  - Délaissés communaux,
- 3) Décision modificative budgétaire
- 4) Questions diverses

### Présents :

Sébastien Marie  
Delphine Sauban  
Aline Coat  
Laurent Fontanier  
Stéphanie Morvan  
Thomas Gall  
Christelle L'Huriec  
Jean François Malgorn  
Marie Robail  
René Chever  
Amandine Gourvès

### Absents excusés :

Pauline Lachiver Kergoat (Procuration Aline Coat)  
Maëldan Corre (procuration Christelle L'Huriec)  
Jean Yves Dantec  
Baptiste Messenger

Amandine Gourvès et Stéphanie Morvan arrivées après le début de la séance n'ont pas pris part à tous les votes.

## Information liminaire :

Sébastien Marie déclare que la commune a été déclarée en catastrophe naturelle suite à l'orage du 9 mai 2020 pour inondation et coulée de boues.

## Ordre du jour :

### 1) Travaux d'aménagement du centre bourg : Attribution des marchés

L'attribution des marchés pour les lots 1 et 2 (ancienne poste et place de l'Enclos, Place de la mairie, voirie mairie jusqu'à la Caserne, carrefour de la caserne) sera faite.

Marchés séparés pour voirie et aménagements paysagers; deux entreprises ont répondu à chacun des appels d'offre.

Les entreprises suivantes ont été sélectionnées :

- Voirie : entreprise COLAS :montant 906 K€
- Aménagements paysagers : Jo Simon. montant 182 K€

Les travaux souterrains (réfection des réseaux d'eaux pluviales avec reprise de branchements et enterrement des réseaux électriques, téléphoniques) concernent la rue de la Libération et seront exécutées par tranches. Ils vont démarrer année 2020.

Le démarrage des travaux de surface est prévu début 2021.

Ces attributions ont été votées à la majorité des présents et une abstention.

### 2) Urbanisme :

#### *2.1 Vente maison Coat appartenant à la commune :*

La maison avait été acquise en raison de la présence de la parcelle située près de la supérette et aujourd'hui aménagée pour l'aire de jeux.

Après une évaluation à faire par les Domaines la maison et une parcelle située derrière la maison seront mises en vente. Une bande en pignon sera conservée par la commune pour créer un cheminement doux ; des places de parking seront aussi prévues.

#### *2.2 Vente à Monsieur Crassin, rue des Monts d'Arrée :*

L'ancienne buvette du terrain des sports ainsi qu'une bande de terrain de un mètre de largeur coté pignon sud seront vendues à Monsieur Crassin. La barrière d'accès au terrain des sports ne sera pas déplacée. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

#### *2.3 Echange pour création places de parking rue de la Libération :*

Un échange avec le nouveau propriétaire de la maison en rénovation face au 46 de la rue, une bande en fond de terrain revenant à ce propriétaire et la commune en échange recevant une bande en bordure de la rue est proposé; cette bande en bordure de rue est destinée à la création de places de parking.

*2.4 Achat à la caserne d'une petite parcelle, rue du Général Leclerc coté Nord Est, sur laquelle se trouve actuellement un puits.*

Après acquisition la structure hors sol de ce puits sera déplacée pour améliorer la visibilité dans le carrefour.

*2.5 Destruction de deux maisons abandonnées depuis plus de 20 ans, face à la rue du Duchel, et défigurant la rue.*

Après la destruction, à la demande des Bâtiments de France un mur de 1,8 mètre de haut sera construit dans l'alignement des maisons.

L'ensemble de ces opérations ont été votées à l'unanimité des présents.

### **3) Décisions modificatives budgétaires :**

Des dépenses imprévues, liées à la crise du covid 19, ont conduit à retarder des travaux programmés (travaux de voirie 30 K€ et travaux sur la mairie 8 K€); ces modifications qui portent sur un montant de 38 K€ ne modifient pas le budget.

### **4) Questions diverses :**

René Chever revient sur un point de l'ordre du jour de la précédente session et s'étonne que dans la tableau distribué durant la dernière session concernant l'attribution des subventions aux associations il apparait que la société de chasse qui avait demandé une subvention de 800 Euros pour 2020 après avoir obtenu une subvention de 800 euros en 2019 n'a obtenu qu'une subvention de 500 euros. Il lui a été déclaré que cela provient d'une décision prise par l'ancien conseil municipal. Sébastien MARIE précise que l'année précédente une subvention plus importante avait été versée par rapport à une demande exceptionnelle.

René Chever s'est aussi étonné que de nombreuses associations ne se soient pas manifestées pour apparaître sur le site INTERNET de la commune. Il lui a été déclaré que les associations ont été sollicitées à plusieurs reprises pour être présentes sur le site de la commune et qu'elles peuvent encore transmettre leurs informations à la mairie pour apparaître sur le site.

Rédigé par René Chever

Vérifié par Dominique Allain

Validé par Sébastien Marie le 17/07/2020

